



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE DU MAQUIS SURCOUF

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le code de la route

VU l'article 610-5 du code pénal,

VU la demande écrite de l'entreprise EXELIUM OUEST représentée par Madame Lusala Divine en date du 2 août 2024,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux de réparation de fourreaux télécoms existants sur le réseau Télécoms rue du Maquis Surcouf à Pont-Audemer,

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise EXELIUM OUEST est autorisée à effectuer les travaux d'ouverture de chaussée, rue du Maquis Surcouf à Pont-Audemer, à compter du mardi 13 mai 2025 pour une durée de 30 jours.

Article 2 : Le stationnement sera interdit afin de permettre la déviation, en circulation alternée gérée manuellement. La signalisation réglementaire ainsi que la déviation de circulation seront mises en place par l'entreprise intervenante pour la sécurité et la circulation des automobilistes et des piétons.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, l'entreprise EXELIUM OUEST, les Sapeurs-Pompiers et le SMUR sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.



Fait à Pont-Audemer, le 9 mai 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS